

Violences envers les mères :

Audition du MMMFrance au Sénat, par la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances, mardi 15 février 2005.

I-CONSTAT

Le MMMFrance a attiré l'attention des sénateurs sur la particularité des violences faites aux mères :

- *La violence faite aux mères demeure un sujet tabou* car elles sont victimes non seulement de violence en tant que sujet appartenant au sexe féminin, mais en plus en leur qualité de mère et dans l'inconscient collectif, celle qui donne la vie ne peut faire l'objet d'un quelconque acte de violence.

- *La violence faite aux mères a une double particularité :*

a)- des formes très variées au sein de la famille :

violences physiques venant du conjoint et également des enfants, violences verbales, morales, psychologiques, violences économiques (peu de moyen financier).

Ces violences autres que physiques sont d'autant plus pernicieuses qu'elles ne laissent pas de traces apparentes.

Par ailleurs, comme pour les violences physiques les mères entendent avant tout protéger leurs enfants. A ce titre leur capacité d'endurance est immense.

A ces violences s'ajoute celle plus sous-jacente d'un stress quotidien souvent lourd à supporter : la double journée de travail, la difficulté à faire preuve d'autorité vis-à-vis des enfants, la pression de la réussite scolaire, l'intrusion des écrans dans la famille...

b)-une violence indirecte et plus subtile au sein de la société :

- *La non reconnaissance des mères dans leur statut et leur rôle*

- *L'absence des mères dans le discours des politiques*

- *Des lois pénalisantes pour les mères :*

En matière de divorce, séparation automatique après deux ans de vie séparée. Que devient la mère qui a dû abandonner sa carrière pour suivre son mari, s'occuper d'un enfant handicapé ou tout simplement arrêter momentanément son activité professionnelle pour élever ses enfants? Quelle chance de retrouver

un emploi a-t-elle si elle a un âge avancé?

En matière de retraite, 57 % des mères ont des carrières incomplètes et 11 % n'ont pas travaillé. (20 % arrêtent de travailler à la naissance du 2^e enfant et 50 % à la naissance du 3^e enfant). Et pour une carrière complète les femmes touchent 945 euros en moyenne par mois et les hommes 1433 euros.

- *Une image dévalorisée de la mère qui n'a pas d'activité professionnelle.*

Différence de traitement par rapport aux mères «qui travaillent» et qui est ressentie comme une injustice : pas de place à la cantine, à l'étude le soir...

II- PROPOSITIONS

- *Une reconnaissance dans le discours politique du rôle fondamental des mères* en tant qu'éducatrice des jeunes générations à la vie en société et créatrices de liens sociaux.

Valoriser de manière officielle ce rôle des mères c'est donner des repères aux enfants et prévenir les violences qu'ils peuvent leur faire aujourd'hui, et à terme, celles qu'ils feront à leurs conjoints.

- *La création d'espaces où les mères peuvent se retrouver et échanger.*

Le mal du siècle est l'isolement, particulièrement celui des mères (jeunes mamans, épouses d'immigrés, sans oublier le million de mères qui élèvent seules leur enfant). Ces espaces permettraient aux mères de se conforter mutuellement, de consolider leurs pratiques éducatives et par là même de retrouver une estime de soi souvent battue en brèche par le regard extérieur.

- *La préparation des jeunes à la conjugalité* par la sensibilisation au respect de la différence homme/femme.

- Une plus juste accessibilité des mères au foyer aux services collectifs offerts aux mères qui ont une activité professionnelle (cantine, études, halte garderie...)

- Une plus grande offre de temps partiel choisi afin d'atténuer le stress des double journées.

Réduction des 35 heures :

le Mouvement Mondial des Mères se mobilise pour un « libre choix » du temps de travail

A l'heure où le débat s'amplifie autour d'une remise en cause possible des 35 heures, on entend de plus en plus parler de " libre choix " du temps de travail et notamment des possibilités qui seraient offertes aux salariés qui veulent travailler plus de gagner plus.

Le Mouvement Mondial des Mères a écrit à l'ensemble des responsables politiques concernés par le sujet pour que l'assouplissement des 35 heures ne se fasse pas au détriment de certains salariés et en particulier de ceux qui ont le plus de mal à concilier vie professionnelle et vie familiale. Nous avons réclamé un vrai " libre choix " des salariés : que ceux qui veulent travailler plus et gagner plus puissent le faire... mais également que ceux qui ont des contraintes familiales ou personnelles puissent faire le choix de ne pas travailler plus (ou même celui de travailler moins et de gagner moins).

Rappelons en effet que :

1. Les mères de famille qui travaillent disposent de très peu de temps par jour pour s'occuper de leurs enfants :

- avant la mise en place des 35 heures, les mères qui travaillaient à plein temps n'avaient qu'une heure par jour à consacrer à leurs enfants (source Insee 1999).
- et même si les 35 heures ont amélioré les choses, ce sont encore 61 % des parents qui disent aujourd'hui manquer de temps pour tout concilier (Source : Sondage Sofres pour le Ministère de la Ville – juin 2001)

2. Lorsqu'une mère de famille n'arrive plus à concilier vie professionnelle et vie personnelle, elle fait bien souvent le " choix " de quitter le monde du travail :

- 20 % des mères de 2 enfants et 40 % des mères de 3 enfants et plus ne travaillent plus.
- nous constatons tous les jours au Mouvement Mondial des Mères que ce " choix " n'en est pas un :

une grande majorité de ces mères auraient préféré continuer à travailler si elles avaient pu trouver une solution compatible avec leurs charges de famille.

- nous constatons également que ce sont dans les entreprises qui offrent le moins de " souplesse " à leurs salariées que les mères quittent le plus leur emploi... alors que dans les entreprises plus flexibles, les mères adoptent souvent avec bonheur et efficacité des solutions conciliées (4/5^e, poste partagé à 2 salariées...)

3. Pour les entreprises en quête de rentabilité, les heures supplémentaires ne sont sans doute pas la seule piste à expérimenter. Il semblerait en effet que ce sont plutôt les salariés à temps partiel qui sont les plus " rentables " pour les entreprises.

- Une étude américaine aurait même démontré que la productivité est meilleure pour les salariés à temps partiel :

Productivité moyenne pour un salarié à plein temps: 100

Productivité moyenne pour un salarié travaillant à 50 % : 64

Productivité moyenne pour un salarié travaillant à 60 % : 77

Productivité moyenne pour un salarié travaillant à 70 % : 87

(source : Conseil Économique et Social " le travail à temps partiel " 1997, p. 93)

C'est pourquoi le Mouvement Mondial des Mères a demandé à ce que le point de vue des mères soit pris en compte dans toute réflexion sur l'assouplissement des 35 heures. En particulier, la possibilité de travailler à temps partiel pour celles qui le souhaitent devrait être facilitée.

Nous avons été reçus au MEDEF et à la commission du droit des femmes de l'Assemblée Nationale sur ce sujet. Nous allons continuer à demander à être reçu par les politiques concernés par ce sujet.

Marie-Laure des Brosses.